6 mai 2025

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2025 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église, à 18 heures.

Sont présents :
Louis Coutu, maire
Réal Vel, conseiller
Denis Vel, conseiller
Eden Lauzon, conseillère
Jean-Pierre Brien, conseiller
Pascal Gonnin, conseiller
Suzanne Casavant, conseillère

Est absent : Aucun

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Louis Coutu, maire. Sont également présents : Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, et Émilie-Anne Cloutier fait fonction de secrétaire.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote d'une proposition, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. ORDRE DU JOUR;

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er avril 2025;
4. Correspondance;
    1. Autorisation de passage cycliste le 6 septembre 2025;
    2. Demande de reconsidérer la décision d'abolir du programme RénoRégion
    3. Autres demandes – dons et commandites;
    4. Suivi étudiant : Suggestions d'améliorations écoenvironnementales ;
5. Règlements
    1. Confirmation des règlements d'emprunt 2025-476, 2025-477 et 2025-478 à la suite de la tenue de registres pour les personnes habiles à voter;
    2. Règlement 2025-478 – Modification de la durée du terme d'emprunt
6. Bureau
    1. Bonification TECQ, suivi de la résolution 2025-04-064;
    2. Achat de la nouvelle édition du Code Municipal, Loi sur les cités et villes et Lois connexes;
    3. Formation du greffe sur la rédaction des écrits municipaux;
    4. Démarche sur les énergies renouvelables du Val-Saint-François;
    5. Demande de financement PSTA 2025-2027 : Renouvellement de l'entente de service de transport adapte (Trans-Appel);
    6. ACP : Pêche en herbe et Fête de la pêche ;
    7. Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation de la somme allouée dans le cadre du programme;
    8. Changement de tarification borne de rechargement
7. Voirie et travaux publics ;
    1. Gravier - Uldéric-Brien
    2. Réduction de la vitesse jusqu'à la fin du périmètre urbain, chemin Sainte-Anne Nord;
    3. Achat de « bucket » à fossé
    4. Travaux de 6e rang;
    5. État des chemins printemps 2025

6. Contrat de nivelage ponctuel;

8. Comités ;
9. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
10. Affaires nouvelles ;
    1. Lumière de rue sur Sainte-Anne Sud
11. Période de questions ;
12. Levée de la session.

2025-05-078

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

2 personnes se sont jointes à l'assemblée. La parole est remise à l'assistance. Après ses interventions, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER AVRIL 2025;

2025-05-079

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1er avril 2025. Une dispense de lecture du procès-verbal est accordée au directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents que ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Suivi pour les dates de travaux publics : le nettoyage du dessableur est reporté à plus tard cet été.

4. CORRESPONDANCE;

Une liste de la correspondance reçue au cours du dernier mois a été transmise au maire et aux conseillers. Celle-ci est listée et expliquée par la greffière adjointe, sera conservée dans nos archives pour être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie.

1. AUTORISATION DE PASSAGE CYCLISTE LE 6 SEPTEMBRE 2025;

2025-05-080

CONSIDÉRANT QU'une demande de passage de l'événement Défi Vélo Mag nous est parvenue;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation assure l'encadrement des participants et des règlements routiers tout au long des parcours proposés;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise le passage cycliste de l'événement le 6 septembre sur son territoire.

2. DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA DÉCISION D'ABOLIR DU PROGRAMME RÉNORÉGION

2025-05-081

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M $ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation

- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Gilles Bélanger, député d'Orford à l'Assemblée nationale
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

3. AUTRES DEMANDES – DONS ET COMMANDITES;

Le Conseil ne s'implique pas financièrement pour les autres demandes.

4. SUIVI ÉTUDIANT : SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS ÉCOENVIRONNEMENTALES ;

Le conseil apprécie le retour et l'implication de Mlle Brien-Lacroze et lui répondra sous peu pour l'inviter en atelier de travail pour élaborer ses idées avec le conseil.

5. RÈGLEMENTS

1. CONFIRMATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2025-476, 2025-477 ET 2025-478 À LA SUITE DE LA TENUE DE REGISTRES POUR LES PERSONNES HABILES À VOTER;

Le 7 avril 2025, aucune personne ne s'est inscrite aux registres en contestation aux règlements d'emprunt.

2. RÈGLEMENT 2025-478 – MODIFICATION DE LA DURÉE DU TERME D'EMPRUNT

2025-05-082

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie utile estimée d'un dôme abrasif pourrait être inférieure à une période de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants pourraient être requis en amont de cette même période;

CONSIDÉRANT QU'en terme de financement, les impacts réels pour le citoyen ne sont pas significatifs si le terme est inférieur;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH désir obtenir une analyse professionnelle (ingénieur ou autre) afin de confirmer que l'installation sera toujours viable à la fin du terme de 30 (trente) ans;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires sont à considérés;

CONSIDÉRANT QUE la modification du terme d'emprunt peut être faîte par simple résolution du conseil municipal :

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le terme d'emprunt du règlement no 2025-478 – Installation d'un dôme abrasif soit ramené à 25 (vingt-cinq) ans;

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à donner suite à cette résolution.

6. BUREAU

1. BONIFICATION TECQ, SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2025-04-064;

2025-05-083

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 75 000 $ supplémentaire pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans le cadre de la programmation de la TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est admissible à plus de catégories de dépenses que le montant initial décrit à la résolution 2025-04-064;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Brien et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil mandate le maire et le directeur-général pour signer la documentation nécessaire à l'ajout de 75 000 $ à la demande de prêt temporaire de 737 784 $ avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François.

2. ACHAT DE LA NOUVELLE ÉDITION DU CODE MUNICIPAL, LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET LOIS CONNEXES;

2025-05-084

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal est un ouvrage nécessitant d'être mis à jour plusieurs fois par année;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage dont nous disposons actuellement est très volumineux et difficile d'utilisation rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise l'achat du Code municipal, nouvelle édition, auprès de Wilson & Lafleur au cout de 110 $ plus taxes applicables.

3. FORMATION DU GREFFE SUR LA RÉDACTION DES ÉCRITS MUNICIPAUX;

2025-05-085

CONSIDÉRANT QUE le greffe est un travail clérical règlementé et fait partie intégrante des tâches du directeur-général et de l'adjointe de direction;

CONSIDÉRANT QUE certaines particularités sont chronophages et parfois critiques au fonctionnement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise la formation-webinaire « les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : Conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace au coût de 215 $ plus taxes applicables.

4. DÉMARCHE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

2025-05-086

ATTENDU le plan stratégique 2022-2026 déposé par Hydro-Québec qui prévoit, entre autres, la constitution d'un portefeuille de projets éoliens totalisant 3 000 MW;

ATTENDU QUE de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle voit positivement la stratégie d'Hydro-Québec misant sur la décarbonation et la transition vers les énergies renouvelables ;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC collaborent à la production d'un Guide l'intégration des énergies renouvelables du Val-Saint-François impliquant une consultation des parties prenantes, notamment les citoyens, et la définition de conditions d'intégration propres au Val-Saint-François ;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC du Val-Saint-François souhaitent collaborer à la création d'une société en commandite leur permettant d'être partenaires d'éventuels projets ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle voit des opportunités à la réalisation de projets d'énergies renouvelables sur le territoire du Val-Saint-François et souhaite s'impliquer dans l'exploration du potentiel réel de tels projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Casavant et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle déclare être accord avec la démarche sur les énergies renouvelables entreprise par les municipalités et la MRC du Val-Saint-François ;

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle déclare être en accord avec la création d'une société en commandite permettant aux municipalités et à la MRC d'être partenaires d'éventuels projets ;

QUE le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle souhaite être partie prenante des travaux menant à création de la société en commandite et manifeste son intérêt à en être partie prenante dans la mesure où les règles établies seront conformes à ses intérêts et à ceux de sa population.

5. DEMANDE DE FINANCEMENT PSTA 2025-2027 : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL);

2025-05-087

CONSIDÉRANT les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l'article 48.39 de la Loi sur le transport, demandant l'organisation et l'offre d'un transport adapté sur chacun des territoires ;

CONSIDÉRANT, pour le Val-St-François, que les municipalités entendent désigner Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François ;

CONSIDÉRANT l'exigence dans le PSTA 2025-2027 d'avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Trans-Appel Inc opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif ;

CONSIDERANT la planification financière de Trans-Appel Inc pour les 3 prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents :

- DE DÉSIGNER la Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation et l'opération du service de transport adapté ;
- D'ADOPTER la tarification des déplacements des personnes admissibles fixée, pour l'année 2025 à 2027, à 4 $ pour un déplacement intra MRC et à 9 $ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), tout en étant possible de modifier en cours de période par une autre résolution ;
- D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. jointes à la demande ;
- D'ENTERINER les prévisions de déplacements comme suit :

2025 : 17 000 déplacements
2026 : 18 000 déplacements
2027 : 23 000 déplacements

- DE DEMANDER une contribution au MTMD selon le programme PSTA 2025-2027 selon les montants inclus dans la liste des revenus des budgets suivants :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2025	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2025	
	Achalandage	Demandes
REVENUS	17 000	Transports
CONTRIBUTION - USAGERS	61 316 $	
CONTRIBUTION DU MILIEU	0 $	
CONTRIBUTION MRC	231 289 $	
CONTRIBUTION MTQ	353 600 $	
REVENUS int. - Autres rev.	0 $	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 $	
Appropriation SURPLUS		
Appropriation SURPLUS MTQ	0 $	
TOTAL REVENUS	646 205 $	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2026	
	Achalandage	estimé
REVENUS	20 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 005 $	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 $	
CONTRIBUTION MRC	249 611 $	
CONTRIBUTION MTQ	429 000 $	
REVENUS int. - Autres rev. (trans-Appel)	0 $	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 $	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 $	DÉFICIT
TOTAL REVENUS	739 616 $	

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

2027	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2027	
	Achalandage	estimé
REVENUS	23 000	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 131 $	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 $	
CONTRIBUTION MRC	467 692 $	
CONTRIBUTION MTQ	508 300 $	
REVENUS int. - Autres rev.	0 $	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 $	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 $	DÉFICIT
TOTAL REVENUS	1 037 123 $	

- D'ADHERER au service pour l'année 2025 à 2027 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 $ par habitant pour 2025, et payer la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l'année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité ;

- D'ADOPTER le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services ;

- DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

- DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-François à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

- DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 353 600 $ pour l'année 2025, à 429 000 $ pour l'année 2026 et à 508 300 $ pour l'année 2027;

- D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant;

- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement ;

- ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget chacune des années 2025 à 2027.

La conseillère Eden Lauzon quitte son siège à 18h33 et le reprend à 18h34

6. ACP : PÊCHE EN HERBE ET FÊTE DE LA PÊCHE ;

2025-05-088

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire au 441, Principale Ouest accepte encore cette année de recevoir l'activité;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en partenariat avec l'ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle dans l'organisation des activités de la fête de la pêche qui se tiendront les 7 et 8 juin prochains;

CONSIDÉRANT QUE les poissons seront achetés par l'ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT QUE l'ACP donnera la formation « Pêche en herbe » le 7 juin pour les jeunes entre 6 et 17 ans et offrira un repas aux participants;

CONSIDÉRANT QUE l'ACP s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des parents des mineurs (photos, transport, décharge, etc);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle remboursera à l'ACP la moitié des frais pour l'achat des poissons ensemencés;

QUE la municipalité offrira des hot-dogs gratuitement le dimanche pour les participants;

QUE la municipalité avisera les autorités de sécurité publique ainsi que ses assurances de la tenue des événements;

QUE les membres du conseil, de concert avec les membres de l'ACP de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'occuperont de délimiter le terrain et transporter le matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'activité.

7. PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET ACCEPTATION DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME;

2025-05-089

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du « Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) » sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 152 515.00$;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 18 mars 2025, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle participe au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire et le directeur-général à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

8. CHANGEMENT DE TARIFICATION BORNE DE RECHARGEMENT

2025-05-090

CONSIDÉRANT QUE le tarif moyen a augmenté partout dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs ne peuvent être changés que 2 fois par an soit le 1e juin et le 1e décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le tarif horaire de la borne de recharge soit augmenté à 1,25 $ de l'heure.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ;

1. GRAVIER - ULDÉRIC-BRIEN

2025-05-091

CONSIDÉRANT QUE le chemin Uldéric-Brien était, à certains endroits, impraticable;

CONSIDÉRANT QU'une intervention d'urgence a été effectuée le 11 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eden Lauzon et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil confirme l'urgence d'agir et les dépenses découlant de l'intervention dont l'achat et la livraison de gravier pour 2060,78 $ plus taxes applicables auprès d'Excavation Léon Bombardier Inc.

QUE la municipalité est en pourparlers avec Hydro-Québec pour investir pour améliorer la situation Hydro-Québec et effectuer les corrections nécessaires pour ce tronçon de la route.

2. RÉDUCTION DE LA VITESSE JUSQU'À LA FIN DU PÉRIMÈTRE URBAIN, CHEMIN SAINTE-ANNE NORD;

2025-05-092

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du périmètre urbain devrait avoir une limite de vitesse maximale de 50 km/h;

CONSIDÉRANT QU'il y a une incohérence à ce niveau pour le chemin de Sainte-Anne Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil allonge la zone de 50 km jusqu'à la fin du périmètre urbain, soit à la limite Nord du matricule 9030 84 7260.

3. ACHAT DE « BUCKET » À FOSSÉ

2025-05-093

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse ne dispose pas d'une pelle pour entretenir les fossés;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cet équipement permettra d'augmenter notre indépendance et notre versatilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil autorise un montant maximum de 7 500$ pour l'achat d'une pelle à fossé et, au besoin, les travaux de modifications du système d'attache-rapide.

4. TRAVAUX DE 6E RANG;

2025-05-094

CONSIDÉRANT QUE l'état des routes et des fossés du 6e Rang nécessite le cassage des caps rocheux au marteau hydraulique (Tramac), le rechargement de la chaussée et le creusage des fossés;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de travaux complémentaire à ceux déjà projetés n'occasionne pas un double frais pour le déplacement des contractants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE ce Conseil approuve le lancement des travaux

QUE ceux-ci seront exécutés par le même contractant pour tous les travaux.

5. ÉTAT DES CHEMINS PRINTEMPS 2025

Le nivelage a été effectué sur l'ensemble de la municipalité et se poursuit en attente de l'épandage de l'abat-poussière qui aura lieu en début juin 2025;

Le balayage des rues a été effectué et les résultats sont appréciés. Il est demandé d'avertir la population plus tôt l'an prochain pour leur permettre de mettre leur gravier en bordure de route.

Le nettoyage des regards est prévu à la fin mai.

6. CONTRAT DE NIVELAGE PONCTUEL;

Une entente est conclue entre la Municipalité et Lawrenceville pour effectuer des travaux avec la niveleuse suite aux dommages occasionnés par le débordement de fossés sur le 9e Rang Est.

8. COMITÉS ;

- **Église:** Les travaux en cours actuellement sont effectués par la Fabrique à partir d'une subvention. Autrement, Mire technologie dépose les derniers plans en date ainsi que l'inventaire des travaux et coûts associés;
- **AGA Loisirs :** Renouvellement du mandat de présidente, le comité n'a pas encore fourni ses états financiers 2022-2023 et 2023-2024 et questionnement pour savoir qui s'occupe maintenant des demandes de location;
- **Embellissement :** Réal Vel rappelle que les fleurs sont habituellement en spécial à la fin mai.

9. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2025-05-095

M. Côté dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

REVENUS DU MOIS	28 821,45 $
DÉPENSES MENSUELLES	19 530,03 $
COMPTES À PAYER (déposés)	29 434,27 $
SALAIRES: Déboursés durant le mois	6 611,15 $
Déposés au conseil	8 354,89 $
FTQ RÉER	822,69 $
TOTAL DES DÉPENSES	64 753,03 $

10. AFFAIRES NOUVELLES ;

- Partie ruisseau-chemin des Loyalistes du 5e Rang : Entente non respectée depuis plusieurs années et ce printemps, les pluies abondantes ont fait exploser le nombre de plaintes. Les conseillers demandent à prendre des mesures plus intensives s'il y a toujours incapacité à s'entendre avec la municipalité de Stukely-Sud.
- Sentier pédestre : réparations à prévoir au ponceau de la descente, au bout du terrain.
- Entretien des fossés et vérification des ponceaux du 5e et 6e Rang : demander une expertise/soumission aux excavateurs locaux.
- MRC : le nouveau directeur-général engagé, prise de poste dans deux semaines.

1. LUMIÈRE DE RUE SUR SAINTE-ANNE SUD

2025-05-096

CONSIDÉRANT QUE le projet # 23461143 est toujours actif auprès du bureau des installations d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'espace entre l'école et les Loisirs n'est pas bien éclairé;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle commande la potence auprès de notre électricien et qu'il en fasse la préparation et livraison à notre garage;

QUE celle-ci soit posée sur le chemin Sainte-Anne Sud afin d'assurer la sécurité des usagers qui y circulent.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

2 personnes se sont jointes à l'assemblée. La parole est remise à l'assistance. Après ses interventions, le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

12. LEVÉE DE LA SESSION.

2025-05-097

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit levée. Il est 19h32.

M. Gilbert Côté
Dir. Général et greffier-trésorier

M. Louis Coutu,
Maire

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »